## COMMUNE D'AYHERRE

## DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal n° 2021 - 56

Demande déposée le 22/10/2021 Complétée le : 08/11/2021

Demande affichée le 22/10/2021

Par: CUMA ELGARREKIN

Demeurant à : Route départementale 252

64240 MENDIONDE

Représenté par : | Monsieur OTEIZA Ramuntcho

Pour : | Pose de panneaux photovoltaiques generateurs

d'électricité en toiture sud

Sur un terrain sis : Chokoa amestea

Références cadastrales : G 0110, G 0657

N° DP 064 086 21B0026

**Destination**: habitation

## LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 02/11/2021,

Vu le dépôt des pièces manquantes demandées en date du 08/11/2021,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,

Vu le règlement de la zone,

## **ARRETE**

Article unique : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

AYHERRE, le 18/11/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.